

CMC Statement on Risk Education

*13th Meeting of States Parties of the Convention on Cluster Munitions
Geneva, 16-19 September 2025*

Merci, Monsieur le Président,

Selon le rapport de l'*Observatoire des armes à sous-munitions 2025*, l'éducation aux risques reste l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour prévenir de nouvelles victimes. Tous les États Parties contaminés par des restes d'armes à sous-munitions, et dont la population civile est à risque, ont déclaré avoir mené des activités de sensibilisation pour en atténuer les risques.

L'Observatoire des armes à sous-munitions a constaté que les activités d'éducation aux risques continuent d'offrir une protection essentielle, bien que le manque de financement en ait limité la portée et la cohérence. En même temps, des méthodes numériques innovantes — comme les plateformes en ligne, les applications, les jeux interactifs, la réalité virtuelle et les réseaux sociaux — sont de plus en plus utilisés pour développer les actions de sensibilisation et adapter les messages aux groupes à risque, en particulier les publics les plus jeunes et les communautés difficiles d'accès. Ces méthodes se développent rapidement, y compris dans les pays non-signataires de la Convention, qui restent les seuls États où de nouveaux cas d'utilisation et de contamination se produisent.

Sans surprise et en raison de leur vulnérabilité, les enfants représentaient environ 60 % des bénéficiaires dans les pays affectés. Les hommes et les garçons demeurent également très exposés en raison de leurs activités dans les champs, avec le bétail, ou lors de la collecte de débris métalliques.

La Coalition contre les armes à sous-munitions souligne que l'éducation aux risques n'est pas une option ni une mesure temporaire. Il s'agit d'une obligation fondamentale : c'est à la fois la première ligne de défense contre les préjudices causés aux civils et une précaution essentielle lorsque les opérations de déminage sont retardées.

L'éducation aux risques doit être inclusive, fondée sur des données probantes et adaptée au contexte. Elle peut être dispensée à la fois comme partie intégrante d'autres activités de lutte antimines et comme activité autonome, ainsi que dans le cadre d'activités d'éducation, de développement et d'autres secteurs pertinents et extérieurs à la lutte antimines.

Nous encourageons vivement les États Parties à :

- Garantir un financement public et le déploiement de ressources nationales dédiées à l'éducation aux risques, ainsi que l'établissement de structures nationales durables pour dispenser l'éducation aux risques comme partie intégrante d'autres d'activités gouvernementales ;
- Adopter les normes internationales et les bonnes pratiques en matière d'éducation aux risques ; accroître les efforts pour fournir des plans et des budgets détaillés pour l'éducation aux risques dans les demandes de prolongation ; et améliorer les rapports au titre de l'Article 7, notamment par la collecte de données ventilées sur les bénéficiaires par sexe, âge et handicap ;

- Veiller à ce que l'éducation aux risques soit adaptée aux différents contextes, tels que les conflits en cours ainsi qu'aux besoins distincts des filles, des garçons, des femmes, des hommes et des groupes les plus à risque – notamment les travailleurs, les agriculteurs, les éleveurs et les populations déplacées – tout en répondant également aux vulnérabilités spécifiques des populations marginalisées, y compris les minorités ethniques et les personnes en situation de handicap.

En outre, nous appelons la communauté internationale, y compris les donateurs, à :

- Promouvoir l'importance de l'éducation aux risques à la fois comme pilier indépendant de la lutte antimines et comme une partie intégrante d'autres activités de lutte antimines, des efforts humanitaires et de développement, et continuer à allouer le financement nécessaire pour mettre en œuvre les activités d'éducation aux risques.

Alors que les ravages des conflits s'étendent, que les ressources s'amenuisent et que le droit international humanitaire fait l'objet de pressions croissantes, l'éducation aux risques demeure l'un des moyens les plus directs et les plus efficaces pour honorer la promesse de mettre fin aux souffrances et aux victimes causées par les armes à sous-munitions. Les prestataires d'éducation aux risques font face à des défis sans précédent liés à l'accès, à la sécurité de leurs équipes, et à la nécessité d'adapter leurs messages à des contextes en constante évolution. La Coalition contre les armes à sous-munitions appelle tous les États Parties, les États affectés et les acteurs de soutien à renforcer la sécurité des communautés affectées à travers l'éducation aux risques, ainsi que par la mise en place de mesures de préparation aux conflits et de protection. Ces efforts permettent aux populations d'accéder aux connaissances nécessaires pour rester en sécurité pendant les conflits armés. De tels investissements sauvent des vies.

Merci.